

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Direkte Steuern
Akteure	China
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Mach, André
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Mach, André; Pasquier, Emilia 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Direkte Steuern, China, 1991 – 2014*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1

Abkürzungsverzeichnis

DBA Doppelbesteuerungsabkommen

CDI Convention de double imposition

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Zwischenstaatliche Beziehungen

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 18.06.1991
ANDRÉ MACH

Les deux Chambres ont adopté la convention de double-imposition avec la Chine. Malgré la proposition d'une minorité de la commission du Conseil national de renvoyer le projet au Conseil fédéral en demandant la suspension de l'objet jusqu'à ce que la situation des droits de l'homme et des libertés démocratiques soit rétablie de façon durable, la chambre du peuple s'est ralliée à une confortable majorité à la proposition du gouvernement.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.09.2013
EMILIA PASQUIER

En septembre, la Suisse et la Chine ont conclu une nouvelle **CDI**, remplaçant ainsi la convention de 1991.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.06.2014
AUDREY BOVEY

Le Conseil des Etats et le Conseil national ont tous deux approuvé la **nouvelle convention établie avec la Chine en vue d'éviter les doubles impositions**. Signée en septembre 2013 à Pékin, la convention en question remplace l'accord de 1990 et y introduit notamment une clause relative à l'échange de renseignements – conformément à la nouvelle stratégie du Conseil fédéral en matière d'échange de renseignements.³

1) BO CE, 1991, p.539; BO CN, 1991, p.548ss.

2) Communiqué du DFF du 25.9.13.

3) BO CE, 2014, p. 253 ss.; BO CE, 2014, p. 254; BO CE, 2014, p. 703; BO CN, 2014, p. 1303; BO CN, 2014, p. 861 ss.; BO CN, 2014, p. 863 ss.; FF, 2013, p. 45 ss.